

DELIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 29 JANVIER 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-04

❖ **Présents :**

➤ **Membres avec voix délibérative :**

Mesdames et Messieurs Hélène Baptiste (en visio), Laëtitia Bourjat, Sylvie Dubois, Georges Fangier, Christian Féroussier, Jean-Manuel Garrido (en visio), Sandrine Genest (en visio), Françoise Gonnet-Tabardel (en visio), Robert Hilaire, Pierre Maisonnat, Laurent Marce, Marc-Antoine Quenette (en visio), René Sabatier (en visio), Matthieu Salel, Laurent Ughetto (en visio), Jean-Paul Vallon,

➤ **Membres avec voix consultative :**

Colonel Vincent Honoré, Colonel Laurent Courtial, Capitaine Jean-Louis Chaze, Lieutenant Contesse Sébastien, M. Christophe Gleyze, Capitaine Julien Hilaire, Lieutenant 2^{ème} classe Jean Jaussaud, Médecin-chef Gérard Millier, Mme Carole Rouveure.

➤ **Autres membres de droit :**

Mme Sophie Élizéon, préfète de l'Ardèche

❖ **Excusés :**

➤ **Membres avec voix délibérative :**

Mesdames et Messieurs, Thierry Avouac, Cécile Dubois, Sylvie Gaucher, Jean-Yves Meyer, Martine Ollivier, Ronan Philippe, Ingrid Richioud, Françoise Rieu-Fromentin, Christophe Vignal, Michel Villemagne.

➤ **Membres avec voix consultative :**

Adjudant Nicolas Fogeron, Capitaine Jérôme Ployon, Capitaine Didier Zen

➤ **Autres membres de droit :**

M. Alain Moreau, chef du service de gestion comptable de Privas de la DDFIP

❖ **Procurations :**

Mme Françoise Rieu-Fromentin à Mme Laetitia Bourjat.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie Dubois

Objet : Débat d'orientation budgétaire – exercice 2025

Le conseil d'administration,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 107,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV, portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires,

Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au bureau et au président,

Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du Conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 applicable aux services d'incendie et de secours,

Vu le rapport du président du conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires envisagées par le service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche pour l'exercice 2025, sur la base du rapport et de ses annexes ci-jointes.

Le président
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat

CONSEIL D'ADMINISTRATION 29 janvier 2025

DEBAT D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Un exercice 2024 impacté par :

- une activité opérationnelle toujours importante (31 212 interventions) pour un SDIS de catégorie C ; avec un phénomène météorologique marqué, le 17 octobre 2024 ;
- une inflation encore présente avec un taux sur 12 mois glissants de + 2 % (décembre 2024) ;
- une forte augmentation des contrats d'assurance (+ 280 k€ par an) ;
- un renchérissement du coût du crédit,

À noter la non-sollicitation de crédits supplémentaires auprès du département sur l'exercice 2024 contrairement à la plupart des autres SDIS.

Éléments contextuels 2025:

- **Une absence de lisibilité budgétaire qui impacte l'ensemble des collectivités**
 - avec des possibles mesures exogène (URSAFF, augmentation de la CNRACL ...)
- **Sur le plan national les SP font face plus que jamais au double défi :**
 - du réchauffement climatique
 - des difficultés du système de santé
- **Un accompagnement ciblé de la part de l'État à travers :**
 - le pacte capacitaire
 - le fonds vert
 - la carence ambulancière (209 €)
 - l'indemnité de substitution (12€/h)



Les projets et orientations 2025 :

- Ressources humaines :
 - revalorisation de l'astreinte (9% du taux de la vacation horaire en journée et nuit) ;
 - réflexion sur un plan de recrutement pluriannuel pour répondre aux objectifs du SDACR en prenant en compte les contraintes financières des partenaires ;
 - affectation d'un poste de lieutenant de SPP pour renforcer le CODIS ;
 - poursuite du travail avec la cellule santé du CD07 et mise en place d'une formation en secourisme pour 100 % d'une classe d'âge au collèè,



Les projets et orientations 2025 :

Dans le domaine opérationnel :

- mise en production au premier semestre du nouveau système d'information et de commandement unifié des services d'incendie et de secours de la sécurité civile « NexSIS 18-112 » ;
- dans la continuité du SDACR poursuivre l'adaptation modulaire du dispositif opérationnel en confortant la présence de sapeurs-pompiers en garde postée et ou astreintes dans certains centres d'incendie et de secours ;
- afin de diminuer l'augmentation de l'activité opérationnelle, poursuivre le travail engagé avec l'ensemble des partenaires dans le domaine du secours d'urgence aux personnes (SUAP) 90 % de l'activité ;
- un constat : l'impact des fermetures de structure médicale est très important, que ce soit d'un point de vue financier, organisationnel, social.



Les projets et orientations 2025 :

Dans le domaine des matériels :

- 2025 verra la réception et le déploiement de matériels roulants commandés sur les exercices antérieurs et les matériels commandés dans le cadre du pacte capacitaire (notamment les 2 premiers CCFHP du SDIS 07) cofinancés par l'état à hauteur de 57 % ;
- dans la continuité des conclusions du SDACR, l'établissement souhaite s'engager dans une démarche de rationalisation et d'optimisation de son parc véhicules : diminution du nombre de fourgon pompe tonne au profit d'engins plus polyvalents.



Les projets et orientations 2025 :

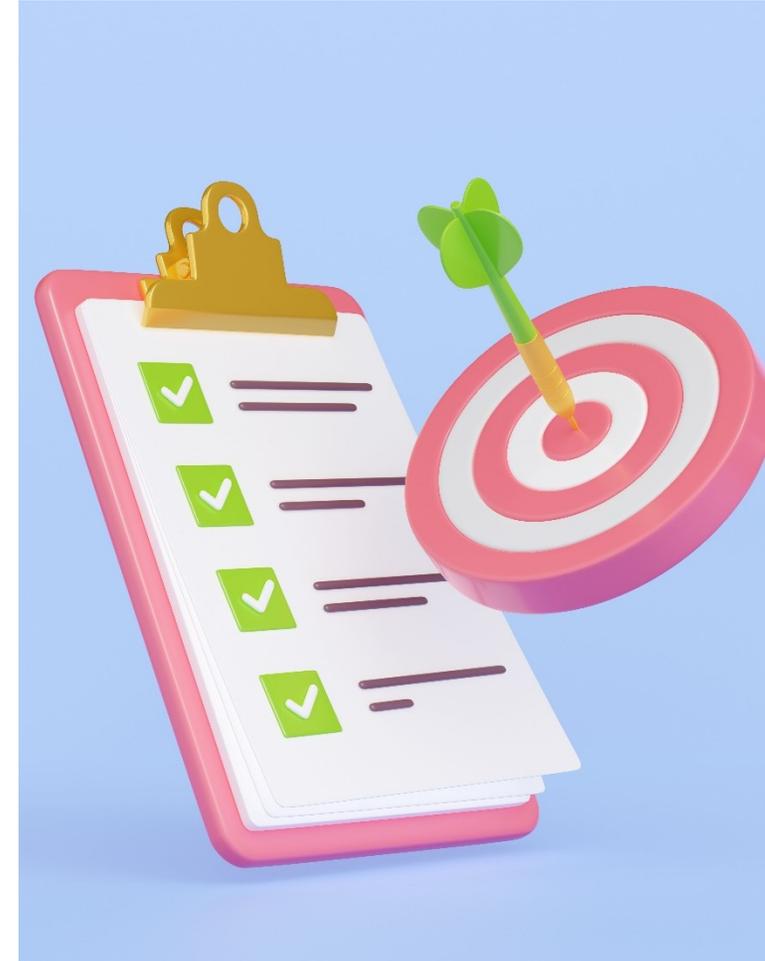
Dans le domaine bâtiminaire :

- travaux de construction de **la pharmacie à usage intérieur et de la sous-direction santé mutualisée SDIS 07-26** s'achèveront en 2025 sur Le Pouzin ;
- travaux de réhabilitation du **CIS de St Eulalie** s'achèveront au deuxième trimestre 2025 ;
- poursuite des études de maîtrise d'œuvre et lancement des consultations travaux du **CIS de La Voulte** sur l'exercice ;
- Poursuite des études de programmation et lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre du **CIS de Lamastre** et du **CIS d'Aubenas** ;
- démarrage des études de programmation du **CIS de Tournon sur Rhône**.



Un contexte financier national des SDIS en tension identifié au niveau du Beauvau de la sécurité civile

- un constat : une difficile soutenabilité sur le long terme du modèle de financement des SDIS ;
- des pistes de financement :
 - augmentation de la TSCA (assurance sur les véhicules) ;
 - instaurer une taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour ou à la taxe de séjour forfaitaire ;
 - rendre plus pénalisant le recours aux SDIS pour carence ambulancière par le doublement du forfait de prise en charge actuellement fixé à 209 euros e et l'accroissement de l'indemnité horaire de substitution, actuellement fixée à 12 euros par heure.

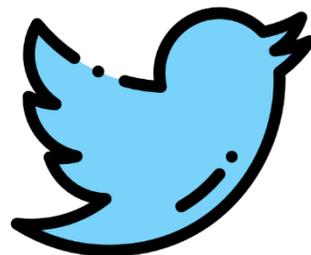


SYNTHÈSE :

- un budget équilibré avec difficulté après des arbitrages rigoureux ;
- suite à l'arrêt du SDACR, une nouvelle convention pluriannuelle CD07/SDIS07 à signer en 2025;
- la poursuite systématique de la recherche de financements externes ;
- des difficultés financières liées au secteur de la santé qui impactent les budgets des SDIS (Beauvau de la sécurité).



Facebook
@07SDIS



Twitter
@SDISPompier07



LinkedIn
SDIS07